

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE À DISTANCE SITE INTERNET timeforsecurity.com Version du 27 août 2026

IDENTITÉ DU VENDEUR TIMEFORSECURITY, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint-Quentin sous le numéro 989 233 895, dont le siège social est situé 7-3 boulevard Henri-Martin, 02100 Saint-Quentin.

Téléphone : 06 80 98 57 95

Courriel : contact@timeforsecurity.com

Directeur de la publication du Site : Axel BOJU

Hébergeur du Site : O2Switch

Ci-après dénommée « TIMEFORSECURITY » ou « le Vendeur ».

TITRE I – OBJET, CHAMP D'APPLICATION ET ARTICULATION

Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente à Distance, ci-après les « CGV », régissent les ventes conclues à distance entre TIMEFORSECURITY et un consommateur sur le site internet timeforsecurity.com, ci-après « le Site ».

Elles s'appliquent aux ventes conclues sans rencontre physique préalable entre le Client et un représentant de TIMEFORSECURITY, par le recours exclusif à une ou plusieurs techniques de communication à distance.

Les produits concernés peuvent notamment comprendre des équipements de sécurité et de surveillance destinés à être installés par le Client lui-même, des accessoires connectés, des équipements de protection individuelle, des articles de coutellerie et des équipements d'autodéfense légalement commercialisables.

Les présentes CGV sont exclusivement destinées aux contrats conclus avec des consommateurs agissant à des fins étrangères à leur activité professionnelle. Le régime applicable aux acheteurs professionnels est précisé à l'article 32.

Article 2 – Articulation avec les Conditions Générales de Vente et d'Installation

2.1 Ventes exclues du champ des présentes CGV

Les présentes CGV ne régissent pas les ventes portant sur la fourniture, la livraison, l'installation, le paramétrage et la mise en service d'équipements de sécurité réalisés par TIMEFORSECURITY ou sous sa responsabilité.

Elles ne régissent pas davantage les ventes conclues à la suite d'un audit de sécurité, d'un rendez-vous, d'une visite ou de toute autre rencontre physique entre le Client et un conseiller, un agent commercial, un technicien ou tout autre représentant de TIMEFORSECURITY, quel que soit le canal par lequel la commande est ensuite formalisée.

2.2 Conditions applicables à ces ventes

Ces ventes relèvent exclusivement des Conditions Générales de Vente et d'Installation applicables aux contrats conclus hors établissement, remises au Client lors de la signature du bon de commande et nommées « 4.1 Conditions Générales de Vente Time For Security »

La dénomination ou le contenu de ce document peut être actualisé et changé à tout moment, et ne constitue pas, encore une fois, le cadre régissant la vente en ligne.

2.3 Règlement par carte bancaire via le Site

Le règlement d'une commande relevant des Conditions Générales de Vente et d'Installation, effectué par carte bancaire via le Site, constitue un simple moyen technique de paiement. Il ne modifie pas le

régime applicable au contrat et n'emporte pas acceptation des présentes CGV.

2.4 Critère de répartition

C'est l'existence d'une rencontre physique préalable avec un représentant de TIMEFORSECURITY qui détermine l'application des Conditions Générales de Vente et d'Installation, et non le support sur lequel la commande est formalisée ni le moyen de paiement employé.

Article 3 – Documents contractuels et acceptation

L'ensemble contractuel est composé :

- de la fiche descriptive du ou des produits commandés, telle qu'affichée sur le Site au moment de la commande ;
- du récapitulatif de commande ;
- de la confirmation de commande adressée au Client sur support durable ;
- des présentes CGV et de leurs annexes. Toute commande passée sur le Site suppose la consultation préalable et l'acceptation des présentes CGV, matérialisée par une case à cocher distincte du bouton de validation de la commande.

En cas de contradiction entre ces documents, la fiche produit et le récapitulatif de commande prévalent sur les présentes CGV pour ce qui concerne les caractéristiques, les quantités et le prix.

Article 4 – Capacité du Client et produits soumis à restrictions légales

Le Client déclare être une personne physique majeure et juridiquement capable de contracter.

Certaines catégories de produits proposées sur le Site, notamment la coutellerie, les équipements d'autodéfense et les générateurs d'aérosols incapacitants, sont soumises à des restrictions légales et réservées aux personnes majeures et légalement autorisées à les acquérir.

Lors de toute commande portant sur ces produits, le Client certifie être âgé de dix-huit ans révolus et n'être frappé d'aucune interdiction légale ou judiciaire d'acquisition ou de détention.

TIMEFORSECURITY peut refuser ou annuler toute commande lorsque les conditions légales d'acquisition ne paraissent pas réunies, lorsque les informations communiquées sont manifestement erronées ou incohérentes, ou en cas de suspicion sérieuse de fraude. Le Client en est informé et les sommes éventuellement versées lui sont intégralement remboursées sans délai.

Toute déclaration inexacte relative à l'âge ou à l'autorisation d'acquisition engage la responsabilité du Client dans les conditions du droit commun.

TITRE II – INFORMATION, COMMANDE, PRIX ET PAIEMENT

Article 5 – Informations précontractuelles et description des produits

Avant la validation de sa commande, le Client peut accéder, via le site internet, les fiches techniques OU/ET les présentes CGV, de manière lisible et compréhensible, les informations relatives :

- aux caractéristiques essentielles des produits ;
- à leur prix total toutes taxes comprises et aux frais de livraison ;
- aux modalités de paiement, de livraison et à la date ou au délai de livraison ;
- à l'existence, aux conditions, au délai et aux modalités d'exercice du droit de rétractation, ou à l'absence de ce droit lorsque la loi l'exclut ;
- au coût du renvoi des produits en cas de rétractation ;
- aux garanties légales de conformité et des vices cachés ;
- aux modalités de traitement des réclamations ;
- à la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation ;
- au traitement de ses données personnelles ;
- le cas échéant, aux restrictions légales d'acquisition, de détention ou d'usage applicables au

produit. Les fiches produits précisent, selon la nature du produit : sa désignation, sa référence, ses dimensions, ses capacités, ses matériaux, son mode d'alimentation, ses prérequis techniques, ses compatibilités connues, le contenu de son conditionnement et, lorsque le produit existe en plusieurs tailles, le guide de tailles applicable.

Les photographies, visuels et illustrations ont une valeur illustrative. Les caractéristiques essentielles, références, quantités et prix figurant sur la fiche produit et sur le récapitulatif de commande ont une valeur contractuelle.

Des variations mineures d'aspect, de teinte ou de conditionnement peuvent intervenir sans constituer un défaut de conformité, dès lors qu'elles n'affectent ni les caractéristiques essentielles du produit ni l'usage auquel il est destiné.

Article 6 – Choix des produits par le Client, guides de tailles et adéquation aux besoins 6.1 Informations mises à disposition

TIMEFORSECURITY met à la disposition du Client, sur chaque fiche produit, les descriptions, caractéristiques techniques, dimensions, capacités, consignes d'utilisation, guides de tailles et informations légales dont elle dispose. Le Client est invité à en prendre connaissance avant de valider sa commande.

6.2 Assistance préalable à la commande

Lorsqu'une information lui paraît incomplète, ambiguë ou insuffisante pour arrêter son choix, le Client peut solliciter TIMEFORSECURITY avant de commander, à l'adresse contact@timeforsecurity.com. TIMEFORSECURITY répond dans un délai raisonnable et communique les précisions dont elle dispose.

6.3 Choix du Client

Sous réserve de l'exactitude et de la complétude des informations qui lui sont fournies, le Client choisit les produits, leur taille, leurs dimensions, leur capacité et leur nombre en fonction de ses besoins propres, de la configuration des lieux et de l'usage qu'il entend en faire.

6.4 Distinction entre défaut de conformité et inadéquation du choix

Un produit conforme à sa description, à sa fiche technique et au guide de tailles applicable ne présente pas de défaut de conformité au seul motif qu'il ne correspond pas à l'attente, à la morphologie, aux dimensions, à la configuration des lieux ou au besoin particulier du Client, dès lors que ce besoin particulier n'a pas été porté à la connaissance de TIMEFORSECURITY et accepté par elle avant la conclusion du contrat.

Dans une telle situation, le Client dispose du droit de rétractation prévu au Titre V, dans les conditions et délais qui y sont définis. Sa demande ne relève en revanche ni de la garantie légale de conformité, ni du service après-vente.

6.5 Portée du présent article

Le présent article ne fait obstacle ni à l'exercice des garanties légales lorsque le produit livré n'est pas conforme à sa description, à sa fiche technique ou au guide de tailles applicable, ni à la responsabilité de TIMEFORSECURITY en cas d'information erronée, incomplète ou trompeuse figurant sur le Site ou communiquée au Client.

Article 7 – Processus de commande et formation du contrat

La commande est passée selon les étapes suivantes :

- sélection des produits et ajout au panier ;
- vérification du détail du panier, du prix total et des frais de livraison ;
- renseignement des coordonnées du Client et de l'adresse de livraison ;
- prise de connaissance et acceptation des présentes CGV ;
- validation du récapitulatif de commande au moyen d'un bouton portant la mention de l'obligation de

payer ;

- règlement du prix. Avant la validation définitive, le Client dispose de la possibilité de vérifier le détail de sa commande et son prix total, et de corriger d'éventuelles erreurs.

Le contrat est formé lors de la validation du paiement.

Une confirmation de commande est adressée au Client sur support durable. Les présentes CGV, la notice relative au droit de rétractation et le formulaire type de rétractation sont accessibles dans ces présentes CGV.

Le Client est tenu de vérifier l'exactitude des informations figurant sur cette confirmation, notamment son identité, son adresse de livraison et la composition de sa commande, et de signaler sans délai toute erreur à contact@timeforsecurity.com. TIMEFORSECURITY procède à la correction tant que la commande n'a pas été expédiée.

Article 8 – Prix

Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises, hors frais de livraison. Les frais de livraison sont portés à la connaissance du Client avant la validation de sa commande et figurent sur le récapitulatif.

Les produits sont facturés sur la base du prix affiché au moment de la validation de la commande. TIMEFORSECURITY peut modifier ses prix à tout moment pour l'avenir, sans que cette modification n'affecte les commandes déjà validées.

Aucun frais, supplément ou option payante ne peut être facturé au Client sans avoir été porté à sa connaissance et expressément accepté par lui avant la validation de sa commande.

Sauf indication contraire et explicite, le prix comprend exclusivement le ou les produits désignés et leur conditionnement. Il ne comprend ni l'installation, ni le paramétrage, ni la mise en service, qui ne sont pas fournis dans le cadre des ventes régies par les présentes CGV.

De plus, la fiche du « produit » nommée : « installation », sur le site internet est réservée aux contrats conclus hors établissement par un membre de l'équipe Time For Security et ne peut être choisie en ligne.

Le cas échéant, un remboursement sera effectué et la prestation d'installation ne pourra être réclamée.

Article 9 – Paiement

Le règlement s'effectue en ligne, au moment de la validation de la commande, au moyen des instruments de paiement proposés sur le Site, notamment la carte bancaire.

Les opérations de paiement sont traitées par un prestataire de services de paiement. TIMEFORSECURITY n'a pas accès aux données complètes de la carte bancaire du Client et ne les conserve pas.

La commande est traitée après encaissement effectif du paiement.

En cas de refus d'autorisation, d'impayé ou de rejet du paiement, la commande peut être suspendue puis annulée après information du Client.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas aux règlements effectués via le Site au titre d'un contrat conclu hors établissement, régis par l'article 2 des présentes CGV et par les Conditions Générales de Vente et d'Installation.

Article 10 – Disponibilité, indisponibilité et refus de commande

Les offres sont valables tant qu'elles sont affichées sur le Site et dans la limite des stocks disponibles.

En cas d'indisponibilité constatée après la validation de la commande, TIMEFORSECURITY en informe le Client dans les meilleurs délais et lui propose, à son choix, le remboursement intégral des sommes versées ou, avec son accord exprès, la fourniture d'un produit présentant des caractéristiques et des

performances au moins équivalentes, sans supplément de prix.

Le remboursement intervient sans retard injustifié et au plus tard dans les quatorze jours suivant l'information du Client, par le même moyen de paiement que celui utilisé lors de la transaction.

TIMEFORSECURITY peut refuser une commande en cas de litige de paiement antérieur non résolu, de suspicion sérieuse de fraude, de commande manifestement anormale au regard de son volume ou de sa destination, ou lorsque les conditions légales d'acquisition du produit ne paraissent pas réunies.

Article 11 – Réserve de propriété et transfert des risques

TIMEFORSECURITY demeure propriétaire des produits jusqu'au paiement intégral du prix.

Les risques de perte ou de détérioration sont transférés au Client au moment où celui-ci, ou un tiers désigné par lui autre que le transporteur proposé par TIMEFORSECURITY, prend physiquement possession des produits.

La réserve de propriété ne prive le Client d'aucun de ses droits légaux, notamment de son droit de rétractation et des garanties légales.

TITRE III – PROVENANCE DES PRODUITS ET LIVRAISON

Article 12 – Provenance des produits et acheminement

TIMEFORSECURITY sélectionne les produits proposés sur le Site auprès de fournisseurs partenaires.

Certains produits sont expédiés directement par ces fournisseurs partenaires, le cas échéant depuis un pays situé hors de l'Union européenne. Les délais de livraison annoncés tiennent compte de ce mode d'acheminement.

Quels que soient l'origine des produits, le lieu d'expédition et l'identité du fournisseur, TIMEFORSECURITY est le vendeur. Elle demeure seule tenue envers le Client de la conformité des produits, des garanties légales, du service après-vente et de l'ensemble des obligations résultant du contrat.

TIMEFORSECURITY exerce, le cas échéant, ses propres recours contre ses fournisseurs. Ces recours ne sont pas opposables au Client et ne conditionnent en aucun cas le traitement de sa demande ni les délais dans lesquels il y est répondu.

Le prix payé par le Client est un prix définitif. Aucun droit de douane, taxe à l'importation ou frais de dédouanement complémentaire ne peut être mis à sa charge au titre d'un produit commandé sur le Site.

TIMEFORSECURITY veille à ce que les produits qu'elle commercialise satisfassent aux exigences de sécurité et de conformité applicables sur le marché de l'Union européenne, notamment en matière de marquage réglementaire et de notice rédigée en langue française lorsque ces exigences sont requises.

Article 13 – Livraison et délais

Les produits sont livrés à l'adresse indiquée par le Client lors de sa commande, en France métropolitaine et, le cas échéant, dans les zones précisées sur le Site.

Le délai de livraison est indiqué sur la fiche produit et rappelé sur le récapitulatif de commande. À défaut d'indication, TIMEFORSECURITY livre au plus tard trente jours après la conclusion du contrat.

En cas de dépassement de la date ou du délai de livraison, le Client peut enjoindre à TIMEFORSECURITY de livrer dans un délai supplémentaire raisonnable. À défaut d'exécution dans ce nouveau délai, il peut résoudre le contrat par lettre recommandée ou par écrit sur un autre support durable. Il est alors remboursé de la totalité des sommes versées, au plus tard dans les quatorze jours suivant la résolution.

Lorsque le retard résulte exclusivement d'une adresse inexacte ou incomplète communiquée par le Client, de son absence lors des présentations du colis ou d'un événement de force majeure, le délai est suspendu pour la durée correspondante.

Article 14 – Réception du colis, avarie, perte et colis non retiré

Le Client est invité à vérifier l'état du colis au moment de sa remise, à formuler auprès du transporteur toute réserve utile en cas d'avarie apparente, puis à en informer TIMEFORSECURITY dans les meilleurs délais.

L'absence de réserve auprès du transporteur ne prive pas le Client de la garantie légale de conformité, de la garantie des vices cachés, ni de son droit d'obtenir la livraison d'un produit conforme.

En cas de perte, de vol ou d'avarie du colis survenue avant la prise de possession par le Client, TIMEFORSECURITY procède, en accord avec lui, à la réexpédition d'un produit identique ou au remboursement, sans frais pour le Client.

Lorsque le colis n'est pas retiré dans le délai imparti par le transporteur, ou lorsque la livraison échoue en raison d'une adresse erronée ou incomplète communiquée par le Client, les frais de retour et de réexpédition peuvent être mis à sa charge, dans la limite de leur coût réel et sur justificatif.

Le Client conserve la faculté de renoncer à la réexpédition et d'obtenir le remboursement du produit, déduction faite de ces seuls frais, sans préjudice de l'exercice de son droit de rétractation lorsque celui-ci est encore ouvert.

TITRE IV – NATURE, USAGE ET INSTALLATION DES PRODUITS

Article 15 – Nature et limites des équipements de sécurité

Les équipements de sécurité et de surveillance vendus sur le Site constituent des moyens d'alerte, de surveillance et de dissuasion.

Ils ne constituent pas une garantie absolue contre les intrusions, vols, agressions, dégradations, incendies, pertes de données, actes de malveillance ou autres événements dommageables.

Dans le cadre des ventes régies par les présentes CGV, TIMEFORSECURITY ne fournit aucune prestation de télésurveillance, de gardiennage, d'intervention physique, d'installation ou d'assurance.

L'efficacité des équipements dépend notamment :

- de leur installation conforme aux notices et instructions fournies ;
- de leur activation correcte ;
- de leur alimentation électrique ;
- de l'état des piles ou batteries ;
- de la disponibilité du réseau Internet ou Wi-Fi ;
- de la couverture mobile éventuellement nécessaire ;
- des réglages choisis par le Client ;
- de la configuration des lieux et de l'emplacement retenu ;
- de l'entretien courant ;
- de l'absence de modification non prévue par la notice.

Article 16 – Installation des équipements par le Client

16.1 Absence de prestation d'installation

Les produits vendus sur le Site sont livrés non installés. TIMEFORSECURITY ne réalise, dans le cadre des présentes CGV, aucune opération de pose, de fixation, de perçage, de raccordement, de paramétrage ou de mise en service.

Lorsque le Client souhaite bénéficier d'une prestation d'installation, celle-ci fait l'objet d'un contrat distinct, et accepté explicitement par TIMEFORSECURITY après une discussion écrite et tracée.

16.2 Installation réalisée par le Client

Le Client installe et met en service les produits lui-même, sous sa responsabilité, conformément aux notices, schémas et instructions fournis avec le produit ou accessibles sur le Site.

Il lui appartient notamment :

- de vérifier qu'il est propriétaire des lieux ou dûment autorisé à y procéder à l'installation ;
- de s'assurer de la nature, de la solidité et de la compatibilité des supports retenus ;
- de s'assurer, avant tout perçage, de l'absence de câbles électriques, canalisations, conduits ou matériaux susceptibles d'être endommagés ;
- de respecter les prescriptions relatives à l'alimentation électrique figurant sur la notice ;
- de ne réaliser aucune intervention sur son installation électrique fixe, laquelle relève exclusivement d'un professionnel habilité ;
- de procéder, après installation, aux essais et vérifications de fonctionnement décrits par la notice ;
- de conserver ses codes et identifiants confidentiels et d'installer les mises à jour qui lui sont signalées.

16.3 Limites de la responsabilité de TIMEFORSECURITY

TIMEFORSECURITY ne répond pas des dommages résultant exclusivement d'une installation réalisée par le Client ou par un tiers de son choix en méconnaissance des notices et instructions fournies, notamment :

- d'un perçage ayant endommagé un câble, une canalisation, un conduit ou un revêtement ;
- d'une fixation inadaptée au support ou d'un décollement d'un dispositif adhésif ;
- d'un raccordement électrique non conforme ou d'une alimentation par rallonge, multiprise ou dispositif non permanent choisi par le Client ;
- d'un paramétrage erroné, d'un emplacement ou d'une orientation inadaptés retenus par le Client. Il appartient à TIMEFORSECURITY, lorsqu'elle invoque une telle cause, d'établir le lien entre celle-ci et le dommage constaté.
- d'un défaut, d'une vétusté, d'une dégradation ou d'une non-conformité de l'installation électrique préexistante du Client, notamment lorsqu'ils provoquent un court-circuit, une surtension, un échauffement, un départ de feu ou un incendie, dès lors que le dommage est exclusivement imputable à cette installation électrique et non à un défaut du produit fourni par TIMEFORSECURITY.

En cas de sinistre dont l'origine est contestée, notamment en cas de court-circuit, surtension, échauffement, départ de feu ou incendie, l'origine technique du dommage devra, lorsque cela est nécessaire, être déterminée au moyen d'éléments objectifs, documentés et techniquement vérifiables, pouvant notamment résulter d'un constat, d'un diagnostic ou d'une expertise réalisé par un professionnel dûment habilité.

La seule survenance du sinistre ou la seule présence d'un produit commercialisé par TIMEFORSECURITY sur les lieux ne suffit pas, à elle seule, à établir que ce produit en est la cause. Ces dispositions s'appliquent sans préjudice des règles légales relatives à la charge de la preuve et des présomptions dont bénéficie le consommateur.

Ces stipulations ne réduisent ni les garanties légales applicables aux produits eux-mêmes.

Article 17 – Connexion Internet, application mobile et services de tiers

Certains produits nécessitent une connexion Internet, un réseau Wi-Fi, un téléphone compatible, une application mobile ou un service exploité par un tiers.

Les compatibilités et prérequis déterminants connus de TIMEFORSECURITY sont indiqués sur la fiche produit avant la conclusion du contrat.

TIMEFORSECURITY ne garantit pas la disponibilité permanente :

- du réseau Internet ou Wi-Fi du Client ;

- de son opérateur de télécommunications ;
- de son alimentation électrique ;
- des serveurs ou services exploités par un tiers ;
- des notifications dépendant des réglages du téléphone du Client. TIMEFORSECURITY n'est pas responsable des interruptions ou limitations exclusivement imputables à ces services extérieurs, sauf lorsqu'elle a fourni une information inexacte ou omis de signaler une incompatibilité qu'elle connaissait ou devait raisonnablement connaître.

Lorsqu'un produit comporte des éléments numériques, les mises à jour nécessaires au maintien de sa conformité sont fournies ou rendues accessibles dans les conditions prévues par la garantie légale de conformité.

Article 18 – Caméras et respect de la vie privée Le Client est informé que l'utilisation de caméras doit respecter la vie privée des voisins, visiteurs, salariés, intervenants et passants.

Pour une installation au domicile d'un particulier, les caméras doivent être orientées vers les seuls espaces privés que le Client est autorisé à surveiller. Elles ne doivent pas filmer la voie publique, la propriété d'un voisin ou des espaces sur lesquels le Client ne dispose d'aucun droit de surveillance.

Les produits vendus sur le Site étant installés et orientés par le Client lui-même, le choix de l'emplacement, de l'orientation, des zones de détection, des paramètres d'enregistrement et des partages d'accès relève de sa responsabilité.

Le Client est responsable des obligations d'information et des formalités pouvant résulter de l'usage de caméras, notamment lorsque des personnes travaillent régulièrement à son domicile, ou lorsque les caméras sont installées dans des locaux professionnels, des parties communes ou des lieux ouverts au public.

TIMEFORSECURITY n'accède pas aux images enregistrées par les équipements du Client. L'éditeur d'une application ou d'un service tiers peut réaliser ses propres traitements de données selon sa propre politique de confidentialité, communiquée directement, via l'application et son cadre, au Client lors de la création de son compte.

Article 19 – Coutellerie, équipements d'autodéfense et produits soumis à réglementation

19.1 Conditions d'acquisition

Les conditions d'acquisition de ces produits sont définies à l'article 4 des présentes CGV.

19.2 Détention, port et transport

Le Client est informé que la détention, le port et le transport de certains de ces produits sont réglementés, notamment s'agissant des armes de catégorie D, dont le port et le transport sans motif légitime sont interdits en application des dispositions du Code de la sécurité intérieure.

Il est également informé que la réglementation applicable peut varier selon le lieu, notamment à l'étranger, dans les transports publics, les aéroports et certains établissements recevant du public.

19.3 Usage

Le Client s'engage à faire des produits un usage conforme à la loi et à leur destination normale, et à les conserver hors de portée des mineurs et de toute personne non autorisée.

Il répond, dans les conditions du droit commun, des conséquences d'un usage illicite, dangereux ou détourné des produits qu'il a acquis, ainsi que de leur remise à une personne non autorisée.

19.4 Portée du présent article

Les stipulations du présent article ne réduisent pas les obligations de TIMEFORSECURITY en qualité de vendeur, notamment celles relatives à la conformité et à la sécurité des produits, aux garanties légales, ainsi qu'à l'information du Client sur les conditions légales d'acquisition, de détention et d'usage.

Article 20 – Équipements de protection individuelle

Le Site peut proposer des équipements destinés à la protection individuelle.

Ces équipements offrent un niveau de protection défini par leurs caractéristiques techniques et, le cas échéant, par la norme, la classe ou le niveau de performance mentionné sur la fiche produit. Cette information est portée à la connaissance du Client avant la validation de sa commande.

Ces équipements ne procurent aucune protection absolue. Leur efficacité dépend notamment du niveau de performance retenu, de la nature de l'agression, du bon ajustement de l'équipement, du respect des consignes de port, d'entretien et de stockage, de l'absence de modification et du respect de la durée de vie indiquée par le fabricant.

Le choix de la taille et du niveau de performance relève du Client, dans les conditions prévues à l'article 6. Le Client est invité à consulter le guide de tailles figurant sur la fiche produit et à solliciter TIMEFORSECURITY avant de commander en cas de doute.

Le Client est informé que l'acquisition, la détention ou le port de certains de ces équipements peuvent être réglementés.

Les stipulations du présent article ne réduisent ni les garanties légales, ni la responsabilité de TIMEFORSECURITY lorsque l'équipement livré ne présente pas les caractéristiques, la taille ou le niveau de performance annoncés.

TITRE V – DROIT DE RÉTRACTATION

Article 21 – Principe et délai

Le Client dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles 24 et 25.

Ce délai court à compter du jour où le Client, ou un tiers désigné par lui autre que le transporteur, prend physiquement possession du produit.

Lorsque la commande porte sur un produit composé de lots ou de pièces multiples livrés séparément, le délai court à compter de la réception du dernier lot ou de la dernière pièce.

Lorsque le délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Article 22 – Exclusions du droit de rétractation

Le droit de rétractation ne peut être écarté que dans les cas d'exclusion limitativement prévus par la loi. Parmi les produits proposés sur le Site, sont susceptibles d'être concernés :

- les produits confectionnés selon les spécifications du Client ou nettement personnalisés, notamment lorsqu'ils font l'objet d'une gravure, d'une adaptation sur mesure ou d'une personnalisation demandée par lui ;
- les produits descellés après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé ;
- les produits qui, après avoir été livrés et de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles. Lorsqu'un produit relève de l'un de ces cas, la fiche produit et le récapitulatif de commande le mentionnent expressément avant la validation de la commande. À défaut d'une telle information, le droit de rétractation s'applique.

Aucune autre exclusion ne peut être opposée au Client. En particulier, le droit de rétractation ne peut lui être refusé au seul motif que le produit a été ouvert, déballé, essayé, mis sous tension, installé ou utilisé, sans préjudice de l'application de l'article 25 relatif à la dépréciation.

Article 23 – Modalités d'exercice Le Client informe TIMEFORSECURITY de sa décision avant l'expiration du délai, au moyen :

- du formulaire type annexé aux présentes CGV ; ou

- de toute déclaration exprimant sans ambiguïté sa volonté de se rétracter. La demande peut être adressée à :

TIMEFORSECURITY – 7-3 boulevard Henri-Martin – 02100 Saint-Quentin

Courriel : contact@timeforsecurity.com

L'utilisation du formulaire type n'est pas obligatoire.

Pour que le délai soit respecté, il suffit que le Client transmette sa décision avant son expiration. Il lui est recommandé de conserver une preuve de l'envoi de sa demande.

TIMEFORSECURITY accuse réception de la demande sur un support durable dans un délai raisonnable. L'absence d'accusé de réception ne fait pas obstacle à l'exercice du droit de rétractation.

Article 24 – Restitution des produits

Le Client restitue les produits sans retard excessif et au plus tard dans les quatorze jours suivant la communication de sa décision, sauf lorsque TIMEFORSECURITY propose de les récupérer.

Les produits sont retournés à l'adresse communiquée par TIMEFORSECURITY lors du traitement de la demande. Il est recommandé au Client de ne pas expédier un retour avant d'avoir informé TIMEFORSECURITY, afin que l'adresse de retour applicable lui soit indiquée, certains produits étant expédiés depuis un site logistique distinct du siège social.

Les frais directs de renvoi sont à la charge du Client, cette information lui étant communiquée avant la conclusion du contrat par les présentes CGV. Ils restent à la charge de TIMEFORSECURITY lorsqu'elle accepte de les prendre en charge, ou lorsque le retour résulte d'un défaut de conformité du produit.

Le Client est invité à retourner le produit complet, comprenant l'ensemble de ses éléments, accessoires, câbles, fixations, notices et éléments d'identification, ainsi que son emballage lorsque celui-ci a été conservé.

L'absence d'un élément ou de l'emballage ne fait pas obstacle à l'exercice du droit de rétractation, mais peut être prise en compte dans les conditions prévues à l'article 25.

Il est recommandé au Client de conserver une preuve de l'expédition de son retour.

Lorsque le produit a été fixé ou installé, sa dépose relève du Client. Elle s'effectue sous sa responsabilité, sans compromettre sa sécurité, celle des personnes ou l'intégrité des lieux.

Article 25 – État des produits et dépréciation

25.1 Principe

Le Client peut manipuler et essayer le produit dans la mesure nécessaire pour en établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement, comme il aurait pu le faire dans un magasin.

Sa responsabilité ne peut être engagée qu'en cas de dépréciation résultant de manipulations excédant cette mesure.

25.2 Manipulations susceptibles d'excéder l'essai

Selon la nature du produit, sont susceptibles d'excéder les manipulations nécessaires :

- l'installation définitive du produit, notamment sa fixation par vis, chevilles, perçage, collage ou tout autre mode de pose permanent ;
- la découpe, la modification, l'ajout d'un élément ou un démontage non prévu par la notice ;
- l'appairage, l'enregistrement ou la personnalisation irréversibles du produit sur un compte, une application ou un service, lorsqu'une remise à l'état initial n'est pas possible ;
- l'usage prolongé au-delà de ce qui est nécessaire à la vérification du fonctionnement ;
- le port, l'ajustement définitif ou l'usure d'un équipement destiné à être porté ;
- le descellement d'un dispositif de sécurité ou d'une protection destinée à garantir l'intégrité du produit ;

- l'apparition de traces d'usage irréversibles, de rayures, de chocs, de salissures, d'odeurs ou de déformations ;
- la perte ou la détérioration d'un accessoire, d'un élément de fixation, d'une notice, d'un élément d'identification ou d'un emballage nécessaire à la protection du produit. La simple mise sous tension, l'essai des fonctionnalités et le retrait des protections de transport ne constituent pas, à eux seuls, des manipulations excédant l'essai.

25.3 Évaluation de la dépréciation

Toute dépréciation retenue doit être :

- fondée sur l'état réel du produit restitué ;
- objectivement constatée ;
- directement liée aux manipulations du Client ;
- proportionnée à la perte de valeur effectivement subie. Aucun pourcentage automatique ou forfaitaire de dépréciation ne s'applique indépendamment de l'état réel du produit.

La dépréciation est appréciée au regard des coûts réels de remise en état, de nettoyage, de reconditionnement, de remplacement d'un élément manquant, ou de la perte de valeur marchande effectivement subie par le produit. Elle ne peut en aucun cas excéder le prix du produit.

25.4 Justification et observations du Client

TIMEFORSECURITY communique au Client, sur support durable, le détail de la dépréciation retenue ainsi que les éléments objectifs sur lesquels elle se fonde, notamment des photographies ou des constatations techniques. Le Client peut présenter ses observations.

25.5 Portée

La responsabilité du Client au titre de la dépréciation ne peut être engagée lorsque TIMEFORSECURITY ne lui a pas communiqué l'information relative au droit de rétractation dans les conditions prévues par la loi.

Article 26 – Remboursement

TIMEFORSECURITY rembourse au Client la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison standard, sans retard injustifié et au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle elle est informée de la décision de rétractation.

Lorsque le Client a expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode standard proposé, les frais supplémentaires correspondants ne sont pas remboursés.

TIMEFORSECURITY peut différer le remboursement jusqu'à la récupération du produit ou jusqu'à ce que le Client ait fourni une preuve de son expédition, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Le remboursement est effectué par le même moyen de paiement que celui utilisé lors de la transaction, sauf accord exprès du Client pour un autre moyen n'occasionnant aucuns frais.

Le remboursement peut être diminué du montant de la dépréciation objectivement justifiée dans les conditions de l'article 25.

TITRE VI – GARANTIES, SERVICE APRÈS-VENTE ET RESPONSABILITÉ

Article 27 – Garanties légales TIMEFORSECURITY est le vendeur répondant des garanties légales.

Les demandes peuvent être adressées à :

TIMEFORSECURITY – 7-3 boulevard Henri-Martin – 02100 Saint-Quentin

Courriel : contact@timeforsecurity.com – Téléphone : 06 80 98 57 95

Le Client ne peut se voir imposer de diriger sa réclamation contre le fabricant, le fournisseur, le transporteur ou tout autre tiers. TIMEFORSECURITY demeure libre d'exercer ensuite les recours dont elle dispose.

Toute garantie commerciale éventuellement consentie s'ajoute aux garanties légales et ne s'y substitue pas. Elle ne peut ni les restreindre, ni en réduire la durée, ni en subordonner l'exercice à une condition supplémentaire.

ENCADRÉ OFFICIEL RELATIF AUX GARANTIES LÉGALES Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci. Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci. La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien. La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui. Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale. Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien. Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si : 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ; 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ; 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ; 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse. Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable. Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur. Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état. Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation. Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation). Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

Article 28 – Exclusions légitimes des garanties

Les garanties légales ne couvrent pas un dommage exclusivement causé, après la délivrance du produit, par :

- un accident extérieur ;
- une utilisation manifestement contraire aux instructions ou à la destination du produit ;
- une modification non prévue par la notice ;
- une intervention du Client ou d'un tiers en méconnaissance des instructions fournies ;
- un défaut d'entretien courant ;
- une surtension ou un sinistre extérieur non imputable au produit ;
- une casse ou une dégradation volontaire ;

- l'usure normale du produit. Il appartient à TIMEFORSECURITY, lorsqu'elle invoque une exclusion, d'établir le lien entre la cause extérieure invoquée et le dommage constaté.

Les présentes exclusions ne réduisent pas les garanties légales applicables aux défauts préexistants ou imputables au produit lui-même.

Article 29 – Service après-vente et réclamations

Toute demande de service après-vente ou réclamation peut être adressée à :

TIMEFORSECURITY – 7-3 boulevard Henri-Martin – 02100 Saint-Quentin

Courriel : contact@timeforsecurity.com

Afin de permettre le traitement de la demande, le Client est invité à communiquer :

- son identité ;
- la référence de sa commande ou de sa facture ;
- le produit concerné ;
- une description précise du dysfonctionnement ;
- les messages d'erreur éventuels ;
- des photographies ou vidéos lorsque cela facilite le diagnostic.

TIMEFORSECURITY peut réaliser un diagnostic à distance avant de proposer une solution.

Lorsque la demande concerne un défaut couvert par une garantie légale, les frais nécessaires à la mise en conformité, y compris les frais de renvoi du produit, ne sont pas supportés par le Client.

Lorsque le dysfonctionnement résulte exclusivement d'une cause non couverte, une intervention ou une fourniture payante peut être proposée sur devis préalablement accepté.

TIMEFORSECURITY accuse réception des réclamations et y répond dans un délai raisonnable.

Article 30 – Responsabilité et charge de la preuve

30.1 Principe

TIMEFORSECURITY est tenue d'exécuter les obligations prévues par le contrat et par les dispositions légales applicables. Elle répond du préjudice direct et certain résultant d'un manquement qui lui est imputable.

30.2 Causes extérieures et faits imputables au Client

Sous réserve des dispositions légales impératives, TIMEFORSECURITY ne répond pas des conséquences dommageables dans la mesure où elles sont directement imputables :

- à une faute, une négligence ou une mauvaise manipulation du Client ;
- à une installation, un montage, une fixation ou un paramétrage réalisés par le Client ou par un tiers de son choix en méconnaissance des notices fournies ;
- à l'intervention d'un tiers non mandaté par TIMEFORSECURITY ;
- à une panne ou une interruption du réseau Internet, Wi-Fi, mobile ou téléphonique ;
- à une coupure, une surtension ou une défaillance de l'alimentation électrique non imputable au produit ;
- à une modification postérieure des réglages, paramètres, autorisations, mots de passe, branchements, emplacements ou orientations ;
- à l'utilisation d'un produit en dehors de sa destination normale ou contrairement aux notices communiquées ;
- au défaut d'activation du système par le Client ;
- au non-remplacement des piles, batteries, supports adhésifs ou consommables signalés comme faibles, usés ou épuisés ;
- à l'absence d'installation d'une mise à jour nécessaire correctement portée à la connaissance du Client ;
- à un acte volontaire, une dégradation, un choc, un dégât des eaux ou toute autre cause extérieure

au produit ;

- à un événement présentant les caractéristiques légales de la force majeure. Lorsque plusieurs causes ont contribué au dommage, la responsabilité éventuelle de TIMEFORSECURITY ne peut porter que sur la part du dommage directement imputable à un manquement qui lui est propre.

30.3 Intrusion, vol et absence d'alerte

La simple survenance d'une intrusion, d'un vol, d'une tentative d'effraction, d'une dégradation, d'un incendie, d'une absence de notification ou de tout autre événement dommageable ne démontre pas, à elle seule, un défaut du produit, une insuffisance du système ou un manquement de TIMEFORSECURITY.

L'analyse d'un éventuel dysfonctionnement tient notamment compte de l'activation effective du système au moment des faits, de l'état des piles et batteries, de l'alimentation électrique, de la disponibilité des réseaux, des réglages de l'application et des autorisations de notification, des historiques et journaux d'événements disponibles, des conditions d'installation retenues par le Client, des modifications ou manipulations postérieures, du respect des consignes d'utilisation et d'entretien, ainsi que de l'éventuelle utilisation de moyens extérieurs tels que des dispositifs de brouillage.

30.4 Charge de la preuve

Toute personne recherchant la responsabilité de TIMEFORSECURITY doit établir, par tout moyen juridiquement admissible, la réalité du dommage invoqué, son caractère direct et certain, le défaut ou le manquement précisément reproché, l'existence d'un lien de causalité direct entre ce manquement et le dommage, ainsi que la nature et le montant du préjudice.

Lorsque TIMEFORSECURITY invoque une cause d'exclusion ou de réduction de responsabilité, elle produit les éléments objectifs dont elle dispose permettant d'établir cette cause et son lien avec le dommage.

Les stipulations du présent article ne peuvent avoir pour effet d'écarter une présomption ou une règle particulière de preuve imposée par une disposition légale impérative, ni de limiter les moyens de preuve dont dispose le Client.

Article 31 – Force majeure et mesures administratives

Aucune partie n'est responsable d'un retard ou d'une inexécution directement causé par un événement de force majeure répondant aux conditions prévues par la loi.

La partie concernée en informe l'autre dans les meilleurs délais. Les obligations affectées sont suspendues pendant la durée de l'événement.

Lorsque l'empêchement devient définitif, le contrat peut être résolu dans les conditions légales. Les sommes versées au titre des produits qui ne peuvent plus être fournis sont alors remboursées.

Lorsqu'un produit fait l'objet d'une mesure de saisie, de blocage, de confiscation ou de destruction par une autorité administrative ou douanière, TIMEFORSECURITY en informe le Client dans les meilleurs délais.

Lorsque cette mesure ne résulte pas d'un fait imputable au Client, celui-ci est intégralement remboursé. Lorsqu'elle résulte exclusivement d'une déclaration inexacte du Client, d'une commande portant sur un produit qu'il n'est pas autorisé à acquérir ou à recevoir, ou d'une adresse de livraison située dans un territoire où le produit est prohibé, les conséquences en restent à sa charge.

TITRE VII – DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

Article 32 – Acheteurs professionnels

Les présentes CGV sont destinées aux consommateurs.

Lorsqu'un produit est acquis par un professionnel pour les besoins de son activité, les dispositions du Code de la consommation réservées aux consommateurs, notamment le droit de rétractation et la

garantie légale de conformité, ne sont pas applicables. L'acheteur professionnel bénéficie de la garantie des vices cachés dans les conditions prévues par le Code civil.

Envers un acheteur professionnel, la responsabilité de TIMEFORSECURITY est limitée à la réparation des dommages directs et n'inclut pas les dommages indirects tels que la perte d'exploitation, la perte de profit, la perte de données ou le préjudice commercial. Cette limitation ne s'applique pas en cas de faute lourde, de faute intentionnelle ou de dommage corporel.

Article 33 – Données personnelles

TIMEFORSECURITY traite les données personnelles nécessaires à :

- la création et la gestion du compte client ;
- l'établissement et l'exécution du contrat ;
- la livraison des produits ;
- la facturation et la comptabilité ;
- la gestion du service après-vente et des retours ;
- le traitement des réclamations ;
- la prévention des impayés et des fraudes ;
- le respect de ses obligations légales. Le responsable du traitement est TIMEFORSECURITY, 7-3 boulevard Henri-Martin, 02100 Saint-Quentin.

Les traitements reposent, selon leur finalité, sur l'exécution du contrat, le respect d'une obligation légale, l'intérêt légitime de TIMEFORSECURITY ou le consentement du Client lorsque celui-ci est requis.

Les données peuvent être communiquées, dans la limite de leurs attributions, aux salariés et agents de TIMEFORSECURITY, à ses fournisseurs et prestataires logistiques aux seules fins d'expédition, à ses prestataires informatiques et de paiement, à son expert-comptable, à ses conseils et aux autorités légalement habilitées.

Lorsqu'un produit est expédié depuis un pays situé hors de l'Union européenne, les données strictement nécessaires à l'expédition et au dédouanement sont transmises au fournisseur partenaire et au transporteur concernés, dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux transferts de données.

Les données contractuelles sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution du contrat, au traitement des garanties et à la défense des droits des parties. Les factures et documents comptables sont conservés pendant la durée légale applicable. Les données utilisées à des fins de prospection commerciale sont conservées pendant la durée autorisée, et le Client peut s'opposer à tout moment à leur utilisation à cette fin.

Le Client dispose, dans les conditions prévues par la réglementation, de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité. Il peut également retirer son consentement lorsque le traitement repose sur celui-ci.

Ces droits peuvent être exercés à l'adresse contact@timeforsecurity.com. Une preuve d'identité peut être demandée uniquement lorsque cela est nécessaire pour éviter une communication de données à une personne non autorisée.

Le Client peut adresser une réclamation à la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Les modalités d'utilisation des cookies et traceurs sur le Site sont décrites dans la politique dédiée accessible depuis le Site.

Article 34 – Preuve des opérations et signature électronique

La validation de la commande, matérialisée par la case d'acceptation des présentes CGV et par le bouton de validation portant la mention de l'obligation de payer, constitue le consentement du Client au contrat.

Les registres informatisés conservés par TIMEFORSECURITY dans des conditions raisonnables de sécurité, ainsi que les courriels de confirmation adressés au Client, constituent des éléments de preuve des commandes, communications et paiements intervenus entre les parties.

Le Client conserve la faculté de rapporter la preuve contraire par tout moyen. Le présent article ne limite ni les moyens de preuve dont dispose le Client, ni la charge de la preuve telle qu'elle résulte de la loi.

Article 35 – Propriété intellectuelle et contenus du Site

Les marques, logos, textes, photographies, illustrations, mises en page, arborescences et bases de données figurant sur le Site sont protégés par les dispositions relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction, représentation ou exploitation, totale ou partielle, sans autorisation préalable, est interdite.

Cette interdiction ne fait obstacle ni à l'usage privé par le Client des documents contractuels qui lui sont remis, ni à leur production en justice, ni aux exceptions prévues par la loi.

Article 36 – Disponibilité du Site et liens externes

TIMEFORSECURITY met en œuvre les moyens raisonnables pour assurer l'accessibilité du Site. Elle peut en interrompre l'accès pour des opérations de maintenance ou pour un motif technique, et en informe les Clients lorsque cela est possible.

TIMEFORSECURITY ne répond pas d'une indisponibilité du Site exclusivement imputable au réseau du Client, à son équipement, à son fournisseur d'accès ou à un événement de force majeure. Elle demeure en revanche responsable des conséquences d'une indisponibilité qui lui serait imputable et qui affecterait l'exécution d'une commande déjà conclue.

Les sites tiers accessibles par lien hypertexte depuis le Site sont indépendants de TIMEFORSECURITY, qui ne maîtrise pas leur contenu.

La présente stipulation ne s'applique pas aux notices, fiches techniques et documentations relatives aux produits vendus sur le Site, dont TIMEFORSECURITY répond en sa qualité de vendeur.

Article 37 – Médiation de la consommation

Conformément aux articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation, après réclamation écrite préalable auprès de TIMEFORSECURITY restée sans solution amiable, le consommateur peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève TIMEFORSECURITY :

CM2C – Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice

[49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris](https://www.cm2c.net) – Site internet : www.cm2c.net

La saisine peut notamment être effectuée directement en ligne sur le site du médiateur.

En cas de difficulté, le Client doit adresser en priorité une réclamation écrite à TIMEFORSECURITY afin de rechercher une solution amiable. Lorsque la réponse apportée ne le satisfait pas, ou en l'absence de réponse dans un délai raisonnable, il peut recourir au médiateur de la consommation.

La demande de médiation doit respecter les conditions de recevabilité fixées par la réglementation et par le médiateur concerné, notamment l'existence préalable d'une réclamation écrite adressée à TIMEFORSECURITY.

La médiation ne prive pas les parties de leur droit de saisir une juridiction compétente.

Article 38 – Droit applicable et juridictions compétentes

Le contrat est soumis au droit français, en cas de litige non résolu à l'amiable, les juridictions compétentes sont déterminées conformément aux règles légales applicables.

Aucune disposition des présentes CGV n'impose au Client de saisir exclusivement une juridiction située au siège social de TIMEFORSECURITY.

Article 39 – Nullité partielle et absence de renonciation

Si une disposition des présentes CGV est déclarée nulle, illégale ou inapplicable, les autres dispositions demeurent applicables dans la mesure où le contrat peut subsister sans la disposition concernée.

Le fait pour l'une des parties de ne pas exercer immédiatement un droit ne constitue pas une renonciation définitive à ce droit.

Les présentes CGV ne peuvent pas être interprétées comme supprimant ou réduisant un droit impératif reconnu au Client.

Article 40 – Version applicable, modification et conservation

La version des CGV applicable à une commande est celle mise en ligne sur le Site et acceptée par le Client au moment de la validation de sa commande. Un exemplaire lui en est adressé avec la confirmation de commande.

TIMEFORSECURITY peut modifier les présentes CGV. Les modifications ne s'appliquent qu'aux commandes postérieures à leur mise en ligne. Elles ne s'appliquent pas rétroactivement aux contrats déjà conclus, sauf accord exprès des parties ou évolution légale impérative.

Chaque version des CGV est datée et archivée par TIMEFORSECURITY, qui conserve les documents contractuels pendant les durées légalement nécessaires.

Le Client est invité à conserver sa confirmation de commande, les présentes CGV, la notice relative au droit de rétractation, le formulaire type et sa facture.

Article 41 – Langue Les présentes CGV sont rédigées en langue française.

En cas de divergence entre une traduction et la version française, seule la version française fait foi.

ANNEXE 1 – NOTICE RELATIVE AU DROIT DE RÉTRACTATION Droit de rétractation

Vous disposez du droit de vous rétracter du présent contrat sans avoir à indiquer de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour où vous-même, ou un tiers que vous avez désigné autre que le transporteur, prenez physiquement possession du produit.

Lorsque votre commande porte sur plusieurs produits livrés séparément, le délai expire quatorze jours après le jour où vous prenez possession du dernier produit.

Exercice du droit

Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez nous informer de votre décision au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté, par exemple par lettre ou par courrier électronique :

TIMEFORSECURITY – 7-3 boulevard Henri-Martin – 02100 Saint-Quentin

Courriel : contact@timeforsecurity.com

Vous pouvez utiliser le formulaire type ci-après, mais son utilisation n'est pas obligatoire.

Pour respecter le délai, il suffit que vous transmettiez votre décision avant son expiration.

Effets de la rétractation

En cas de rétractation, nous vous remboursons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison standard, sans retard injustifié et au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision.

Lorsque vous avez expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode standard proposé, les frais supplémentaires correspondants ne sont pas remboursés.

Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous avez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Nous pouvons différer le remboursement jusqu'à récupération du produit ou jusqu'à ce que vous ayez fourni une preuve de son expédition, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Restitution

Vous devez nous renvoyer ou nous restituer le produit sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours après nous avoir communiqué votre décision, sauf si nous vous proposons de le récupérer nous-mêmes.

Il vous est recommandé de nous contacter avant tout renvoi afin que l'adresse de retour applicable vous soit indiquée.

Les frais directs de renvoi du produit sont à votre charge.

Dépréciation

Votre responsabilité n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation du produit résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir sa nature, ses caractéristiques et son bon fonctionnement.

Vous pouvez donc essayer le produit comme vous auriez pu le faire en magasin. En revanche, son installation définitive, sa fixation permanente, sa modification, son usure, son appairage irréversible ou la perte de ses accessoires peuvent donner lieu à une retenue proportionnée, fondée sur l'état réel du produit et justifiée par nos soins.

ANNEXE 2 – FORMULAIRE TYPE DE RÉTRACTATION Ce formulaire doit être complété et envoyé uniquement lorsque vous souhaitez exercer votre droit de rétractation.

À l'attention de :

TIMEFORSECURITY – 7-3 boulevard Henri-Martin – 02100 Saint-Quentin

Courriel : contact@timeforsecurity.com

Je soussigné(e) / Nous soussignés :

Nom et prénom :

Adresse :

vous informe / vous informons de ma / notre décision de me / nous rétracter du contrat portant sur les produits suivants :

.....

.....

Numéro de commande :

Commande passée le : / /

Produits reçus le : / /

Adresse de livraison :

Fait à :

Le : / /

Signature du ou des Clients, uniquement en cas d'envoi sur papier :

.....